



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACCORD-CADRE POUR DÉCISION N° DM-20-213
PRESTATIONS D'IMPRESSION, DE EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2020
FAÇONNAGE ET DE LIVRAISON DES
SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA VILLE
DE VINCENNES – LOT N°1 A3 ET A4 (MARCHE
RESERVE) PASSE AVEC L'ASSOCIATION
ETHAP

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès de l'association ETHAP dont l'offre a été jugée économiquement avantageuse ;

D É C I D E

DE SIGNER l'accord cadre de prestations d'impression de façonnage et de livraison des supports de communication de la ville de Vincennes – Lot n°1 A3 et A4 (marché réservé) avec l'association ETHAP - 130 Zone Industrielle St René – 59287 GUESNAIN, représentée par Monsieur Joël ARCHIE, Directeur.

Les prestations relatives au lot n°1 - A3 et A4 (marché réservé), donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande.

Elles sont susceptibles de varier, sur une période de 4 mois, de la manière suivante : montant maximum HT : 2 000,00 € (2 400,00 € TTC).

Les prix de l'accord-cadre sont ceux du bordereau des prix unitaires.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20200928-lmc1H7628H1-AR Date de réception en Préfecture : 28/09/2020 Date de Publication : 28/09/2020
